

Novèlas d'ací !

Le bulletin d'informations de la CCBG

RECRUTEMENT : un poste à pourvoir

La CCBG (communauté de communes du Béarn des gaves) s'engage, en partenariat avec la Caf 64 (caisse d'allocations familiales des Pyrénées-Atlantiques), dans la signature d'une CTG (convention territoriale globale). Cette démarche vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions sociales à l'attention des habitants du Béarn des gaves. Dans ce contexte, la Communauté de communes recrute **un(e) chargé(e) de coopération** pour mettre en œuvre ce projet et seconder la responsable de service. Pour plus d'informations, veuillez consulter la fiche de poste ci-jointe ou le site Internet de la CCBG ► <https://urlz.fr/dGcB> (Page d'accueil de www.ccbearndesgaves.fr – Rubrique « UNE COMMUNAUTÉ À TAILLE HUMAINE » – Ligne « RECRUTEMENT »).

Cette offre d'emploi peut éventuellement intéresser vos connaissances ; n'hésitez pas à la diffuser largement...

REDEVANCE INCITATIVE : facturation

Information à destination des administrés domiciliés sur les communes des anciens cantons de Navarrenx et de Sauveterre-de-Béarn :

Résident(e)s sur le secteur de Navarrenx ou de Sauveterre-de-Béarn, vous avez reçu votre facture de redevance incitative pour le 2nd semestre 2021. Vous pouvez la régler en ligne, sur le site sécurisé de la Direction des finances, ou opter pour le prélèvement automatique. Pour cela, connectez-vous en cliquant sur le lien suivant ► <https://www.ccbearndesgaves.fr/paiement>

Information à destination des administrés domiciliés sur les communes de l'ancien canton de Salies (Auterrive, Bérenx, Carresse-Cassaber, Castagnède, Escos, Labastide-Villefranche, Lahontan, Léren, Saint-Dos, Saint-Pé-de-Léren et Salies-de-Béarn) :

Résident(e)s sur le secteur de Salies-de-Béarn, vous avez reçu votre facture blanche (**à ne pas payer**) de redevance incitative, accompagnée d'une notice explicative. En effet, depuis ce 1^{er} janvier, la RI (redevance incitative) remplace la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), en vigueur jusqu'à la fin de l'année 2021 et alors incluse dans le paiement de la taxe foncière.

Cette facture représente une estimation de ce que vous aurez à régler en 2022, calculée sur la base du volume de votre bac à couvercle noir et du nombre de fois où il a été levé (ou du nombre de dépôts de sacs en abris-bacs) en 2021. Elle vous permet d'adapter votre utilisation du service pour maîtriser votre facture réelle de 2022, qui va définitivement remplacer la TEOM.

Information à destination de tout usager

Question, incompréhension, erreur... Le service Environnement de la CCBG est à votre disposition pour tout renseignement sur la facturation de la redevance incitative. N'hésitez pas à le solliciter par courriel : environnement@ccbearndesgaves.fr ou à consulter la foire aux questions : <https://urlz.fr/hoVS> (Page d'accueil de www.ccbearndesgaves.fr – Rubrique « UNE COMMUNAUTÉ DE SERVICES » – Ligne « ENVIRONNEMENT » – Pastille « REDEVANCE INCITATIVE »).

Plus particulièrement, si vous êtes résident(e)s du secteur salisien et qu'une erreur (nom, adresse, type et volume de bac, etc.) s'est glissée dans votre facture blanche (à ne pas payer), merci de leur signaler **par courriel**, comme indiqué dans la notice explicative qui l'accompagne.

TERRE DE PARTAGE : le magazine de la CCBG

Retrouvez les toutes dernières informations du Béarn des gaves dans votre magazine *Terre de partage* ! Ce numéro 7, dédié aux réalisations, services et projets de votre intercommunalité pour 2022, avec pour thème central « l'action sociale communautaire », vient d'être distribué dans toutes les boîtes aux lettres des 53 communes du territoire. Il est également accessible en ligne, sur le site Internet de la CCBG. Vous pouvez le télécharger, le découvrir/redécouvrir et le partager en cliquant ici ► <https://urlz.fr/bB1E> (Page d'accueil de www.ccbearndesgaves.fr – Rubrique « INFORMATIONS PRATIQUES » – Pastille « MAGAZINE TERRE DE PARTAGE »).

ACCUEILS DE LOISIRS : vacances scolaires

Pour les vacances d'hiver, du 14 au 25 février, nos accueils de loisirs du Béarn des gaves ont préparé un riche programme à destination des enfants de 3 à 13 ans : un retour au Moyen Âge, le carnaval dans le monde, l'hiver sur les 5 continents, une invasion de Pokémon, du jardinage, des sports collectifs, et bien plus encore... Pour le détail des activités, découvrez les programmes élaborés par chaque ALSH ► <https://urlz.fr/fRYB> (Page d'accueil de www.ccbearndesgaves.fr – Rubrique « UNE COMMUNAUTÉ DE SERVICES » – Ligne « PETITE ENFANCE & JEUNESSE » – Pastille « ACCUEILS DE LOISIRS »).

Contacts :

- ALSH de **Navarrenx** : **Virginie Le Minez**, par téléphone, au 06 80 18 18 87, ou par courriel : alsh.navarrenx@ccbearndesgaves.fr
- ALSH de **Salies** : **Émilienne Vidal**, par téléphone, au 06 78 68 02 41, ou par courriel : alsh.salies@ccbearndesgaves.fr
- ALSH de **Sauveterre** : **Claire Sarcou**, par téléphone, au 06 32 05 01 94, ou par courriel : alsh.sauveterredebearn@gmail.com

SDIS 64 : mise à disposition du personnel de la CCBG

Afin de soutenir le volontariat des sapeurs-pompiers et leur engagement sur le territoire du Béarn des gaves, le Conseil communautaire du 17 décembre dernier a décidé de ne plus percevoir les indemnités horaires versées par le Sdis 64 (service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques) en cas d'intervention de ses pompiers volontaires pendant leur temps de travail, au profit de ces derniers, qui œuvrent pour l'intérêt collectif.

ASSOCIATION AIMA : réutilisation d'objets déposés en déchetteries

Recycler, donner, réutiliser... Aima est une recyclerie qui œuvre pour la réutilisation des objets et favorise ainsi l'économie circulaire. La CCBG a donc signé une convention avec cette association qui fixe les conditions de réutilisation d'objets déposés par les usagers dans les trois déchetteries du Béarn des gaves (Castagnède, Méritein et Sauveterre-de-Béarn).

Dans ce cadre, l'association Aima s'engage à :

- venir récupérer régulièrement les objets mis de côté ;
- assurer le tri, le contrôle, le nettoyage et les réparations éventuelles des objets collectés en vue de les vendre à des prix accessibles dans leurs lieux de vente ;
- réaliser un suivi des objets récupérés, remis en état puis revendus, et transmettre ce suivi à l'Intercommunalité, ainsi qu'une évaluation mensuelle des tonnages.

Avant de vous débarrasser d'objets encore en bon état, mais également avant d'acheter neuf, pensez à Aima !

Pour en savoir plus sur l'association ► <http://www.aima-letrocoeur.org/> ou <https://www.facebook.com/profile.php?id=100012257026131>

ASSOCIATION LA FAB'BRIQUE : anniversaire

Le mois dernier, l'association La Fab'Brique a fêté le premier anniversaire de son « repair café », atelier ouvert à tous consacré à la réparation de petits matériels électroménagers ou d'outillages. En 2021, 66 appareils ont pu ainsi être remis en état alors qu'ils étaient destinés à la déchetterie ! Aux côtés de leurs experts, venez apprendre l'art de diagnostiquer les pannes et remettre en marche vos équipements du quotidien. Rendez-vous le samedi, de 14 h à 17 h 30, dans les locaux de l'association situés à *La Station*, pôle économique du Béarn des gaves situé zone Lasgourgues, à Sauveterre. Pour plus de renseignements ► [La Fab'Brique - Le Fablab du Béarn des Gaves](#)

CENTRES DE VACCINATION contre la covid-19 en Béarn des gaves

Si vous êtes éligible, vous pouvez prendre rendez-vous auprès de l'un des deux centres de vaccination ouverts en Béarn des gaves :

- À **Salies-de-Béarn**, depuis le lundi 10 janvier, le centre de vaccination s'est installé au rez-de-chaussée de la mairie, place du Bayaà. Sa fermeture est programmée au mois de mars 2022.
Rendez-vous obligatoire via le site www.doctolib.fr ou par téléphone, au 07 84 83 39 41.
Ouverture du centre : les lundi et mercredi, de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h.
- À **Sauveterre-de-Béarn**, aux établissements de Coulomme (Ehpad), rue Yann Dou Sabalot.
Rendez-vous obligatoire via le site www.doctolib.fr ou par téléphone, au 05 59 38 79 86, de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h.
Ouverture du centre : du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 17 h, et le samedi, selon les possibilités.

Attention : aucune personne ne sera vaccinée sans rendez-vous.

Nota bene : c'est le vaccin Pfizer qui est administré dans ces deux centres.

L'ESPACE NUMÉRIQUE ouvert à tous !

Depuis le 1^{er} décembre, les trois sites de la Cyber-base ont laissé la place à ceux de l'Espace numérique du Béarn des gaves : **un nouveau service** qui, en plus de l'accès libre et des accompagnements individuels, propose désormais des parcours d'initiation et de perfectionnement au numérique, en petits groupes, ainsi que des ateliers thématiques :

- Semaine du 28 février au 4 mars : introduction aux démarches administratives en ligne.
- Semaine du 7 au 11 mars : les règles de base de la sécurité en ligne.
- Semaine du 14 au 18 mars : le paiement sécurisé en ligne.
- Semaine du 21 au 25 mars : protéger sa vie privée en ligne.

Un accompagnement en informatique adapté à vos besoins... en lien avec France services Béarn des gaves

Ouvert et accessible à tous (avec un aménagement de l'accueil désormais au rez-de-chaussée pour le site de Sauveterre), l'Espace numérique vous accueille :

- à **Navarrenx**, dans les locaux de la CCBG (entrée latérale : rue de la Fontaine) : le mercredi, de 10 h à 13 h, et le vendredi, de 14 h à 17 h.
- à **Salies-de-Béarn**, dans les locaux de la Maison des services (2, avenue Al Cartéro) : le lundi, de 10 h à 13 h, et le jeudi, de 14 h à 17 h.
- à **Sauveterre-de-Béarn**, dans les locaux de la maison Rospide (place Royale) : le mardi, de 14 h à 17 h, et le jeudi, de 10 h à 13 h.

Contact : **Nathan Hostier**, médiateur numérique,
par téléphone, au 07 54 38 11 51, ou par courriel : espacenumerique@ccbearndesgaves.fr

FRANCE RÉNOV' pour les projets de travaux

Tout administré du Béarn des gaves peut **bénéficier de conseils personnalisés, indépendants et gratuits pour l'accompagner dans ses travaux de rénovation énergétique de l'habitat**. Pour obtenir un rendez-vous ou être recontacté par **Adrien Lyon**, conseiller de la plateforme France Rénov' proposée par la CCBG avec le soutien de la région Nouvelle-Aquitaine ► 05 59 38 30 46 (accueil CCBG) ou 07 55 61 40 29 (France services), du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Pour plus d'informations ► <https://urlz.fr/hrnr> (Page d'accueil de www.ccbearndesgaves.fr – Rubrique « UNE COMMUNAUTÉ DE SERVICES » – Ligne « SERVICES À LA PERSONNE » – Pastille « AMÉLIORATION DE L'HABITAT »).

FRANCE SERVICES en Béarn des gaves !

Le 24 janvier dernier, France services a ouvert ses portes sur le territoire de la CCBG. Forte de l'ambition d'un retour du service public au plus près des citoyens, la communauté de communes du Béarn des gaves a en effet décidé de se doter d'un nouvel espace ouvert à tous, moderne et accueillant, qui permet aux habitants d'accéder, dans un seul et même lieu, aux principaux organismes de services publics : la Caf, les Finances publiques, la Sécurité sociale (assurance retraite et assurance maladie), le ministère de l'Intérieur, Pôle Emploi, la MSA, le ministère de la Justice, etc. Deux agents labellisés France services ont ainsi été formés pour accueillir et accompagner les usagers dans leurs démarches du quotidien, comme l'immatriculation de véhicules, les demandes d'allocations, les questions concernant les impôts, le dépôt d'un dossier de retraite, les déclarations à la Sécurité sociale ou à la MSA, etc.

Une organisation multisite... en lien avec l'Espace numérique du Béarn des gaves

Les permanences auront principalement lieu sur rendez-vous :

- à **Navarrenx**, dans les locaux de la CCBG (14, rue Saint-Germain) : le mardi, de 14 h 30 à 16 h 30, et le mercredi, de 9 h 30 à 12 h 30.
- à **Salies-de-Béarn**, dans les locaux du Pôle social (chemin Bellecave) : les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9 h à 12 h.
- à **Sauveterre-de-Béarn**, dans les locaux de la mairie (place Royale) : les mardi et jeudi, de 14 h à 17 h.

Gratuit et confidentiel

Avec l'ouverture de ce nouveau dispositif porté par la Communauté de communes, c'est un service public de proximité, plus humain et plus accessible, qui se déploie au sein du territoire, au plus près des citoyens.

Contact : **Chrystelle Laplace**, conseillère France services,
par téléphone, au 07 55 61 40 29, ou par courriel : franceservices@ccbearndesgaves.fr

ASSOCIATION TERVID'HOM : interventions en communes

La CCBG soutient l'association Tervid'Hom, active depuis le début de l'année 2021 et qui organise des actions de collecte de déchets prioritairement centrées sur les berges du gave d'Oloron. Pour cela, l'Intercommunalité s'est engagée à collecter gracieusement les déchets ramassés après les opérations réalisées sur le territoire par Tervid'Hom et des bénévoles.

Si vous souhaitez une intervention sur votre commune ou être tenus informés,

contactez-les par courriel : asso-tervidhom@outlook.fr ou par téléphone, au 06 58 86 65 01.

REDEVANCE INCITATIVE : grille tarifaire

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la RI (redevance incitative) est étendue aux 53 communes du territoire de la CCBG. Établie en fonction des recettes requises pour régler les dépenses nécessaires au bon fonctionnement du service, la grille tarifaire 2022 de cette redevance a été approuvée en Conseil communautaire le 17 décembre 2021. **Il est à noter que les tarifs restent inchangés par rapport à ceux en vigueur en 2021.** Pour la consulter ► <https://urlz.fr/cg6v> (Page d'accueil de www.ccbearndesgaves.fr – Rubrique « UNE COMMUNAUTÉ DE SERVICES » – Ligne « ENVIRONNEMENT » – Pastille « REDEVANCE INCITATIVE »).

Un doute, une question ?

- Pour toute question portant sur la redevance incitative et/ou sa facturation : **Sylvie Lacrouts**, par courriel : environnement@ccbearndesgaves.fr ou par téléphone, au 05 59 66 09 42 ou au 07 84 26 60 52
- Pour un changement de bacs, de propriétaire ou de locataire, un emménagement ou un déménagement : **Delphine Beaucoueste**, par courriel : technique.dotation@ccbearndesgaves.fr ou par téléphone, au 05 59 66 09 43 ou au 07 84 26 60 41
- Pour un problème de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif : **Mathieu Chedozeau**, par courriel : collecte@ccbearndesgaves.fr ou par téléphone, au 05 59 38 30 46 ou au 07 84 26 60 44
- Pour une information sur le tri : **Maidier Etcheto et Elorri Larçabal** (ambassadrices du tri Bil Ta Garbi), par courriel : maider.etcheto@biltagarbi.fr ou par téléphone, au 06 87 99 73 65 par courriel : elorri.larcabal@biltagarbi.fr ou par téléphone, au 06 45 48 88 18
- Pour tout renseignement concernant les déchetteries, plateformes de déchets verts et sites à gravats : **Gilles Dumur**, par courriel : technique.environnement@ccbearndesgaves.fr ou par téléphone, au 05 59 38 30 46 ou au 07 88 60 47 43

Pour en savoir plus (grille tarifaire, badge abri-bac, calendrier des collectes...), vous pouvez également consulter le site Internet de la CCBG ► www.ccbearndesgaves.fr (Rubrique « UNE COMMUNAUTÉ DE SERVICES » – Ligne « ENVIRONNEMENT »)

ENTREPRISES DU BÉARN DES GAVES : consultation de France Thermes sur le territoire

26 M d'euros de travaux ! La rénovation de tous les ouvrages du premier resort thermal et touristique des Pyrénées-Atlantiques, à Salies-de-Béarn, débutera au cours du premier semestre 2022. Dans ce cadre, le groupe France Thermes souhaite privilégier, à compétences et coûts équivalents, le recours aux artisans, entreprises de travaux et fournisseurs du territoire.

Aussi, afin de leur faciliter l'accès aux consultations et leur permettre de se faire connaître dès maintenant, un courriel spécifique est mis à leur disposition ► salies@france-thermes.com

Pour plus d'informations ► <https://urlz.fr/h120> (Page d'accueil de www.ccbearndesgaves.fr – Rubrique « ACTUALITÉS »).

TAXES FONCIÈRES 2022 : calcul pour les contribuables du secteur salisien

Information à destination des administrés domiciliés sur les communes de l'ancien canton de Salies (Auterive, Bérenx, Carresse-Cassaber, Castagnède, Escos, Labastide-Villefranche, Lahontan, Léren, Saint-Dos, Saint-Pé-de-Léren et Salies-de-Béarn) :

L'avis d'impôt « Taxes foncières pour 2021 » tient compte, pour le calcul de la cotisation, de la colonne « taxe ordures ménagères ». Or, celle-ci est remplacée, depuis le 1^{er} janvier 2022, par la RI (redevance incitative) pour l'enlèvement des ordures ménagères, qui sera directement facturée par la communauté de communes du Béarn des gaves. Pour les administrés ayant choisi la mensualisation, l'échéancier des paiements pour 2022 qui figure sur l'avis d'impôt tient donc compte du chiffre de la colonne « taxe ordures ménagères » et la somme mensuelle indiquée est, par conséquent, surestimée.

Dans ce cas, il est possible de modifier le montant de ce prélèvement sur impots.gouv.fr : après avoir sélectionné l'impôt concerné (cocher la case correspondant aux taxes foncières), cliquer sur « Moduler vos prélèvements mensuels » (en bleu) et saisir le **nouveau montant annuel** estimé des taxes foncières, **en déduisant le montant annuel de la cotisation 2021 « taxe ordures ménagères » du montant de l'impôt 2021.** Il suffit ensuite de confirmer. Cette modification peut également être réalisée par téléphone ou en se rendant directement à son centre des finances publiques (voir rubrique « Vos contacts » sur l'avis d'impôt).